

294 *Lettres de quelques*
ner. Ce crime est un des capitaux de l'Empire, & selon les Loix, ceux qui en sont convaincus, doivent être punis de mort.

On ne doit pas être surpris de trouver de pareils excès chez un Peuple qui ne connoît point d'autre loy de la charité, que celle de s'aimer soi-même, ni d'autre bonheur que celui qu'il se procure en contentant ses plus injustes passions. On en voit pourtant à qui les seules lumières de la raison inspirent de l'horreur pour ces sortes de crimes: ce sont des gens de probité aux yeux des hommes, à qui il ne manqueroit que d'être Chrétiens, pour être véritablement vertueux aux yeux de Dieu. Ils se reconcilient de bonne foy avec leurs ennemis, & ils mettent souvent en usage des moyens qu'une ami-

Missionnaires de la C. de 7 295
tié toute naturelle leur fait imaginer, pour soulager un ami qui est dans la disgrâce, & pour rappeler dans la famille les biens que quelque revers de fortune, ou le défaut de conduite, en avoit fait sortir. Un de ces moyens m'a paru avoir quelque chose d'assez singulier, pour vous le rapporter à la fin de cette Lettre.

Quand les affaires d'un particulier sont dérangées, six de ses amis s'unissent ensemble afin de le secourir, & forment avec lui une société qui doit durer sept ans. Ils contribuent d'abord les uns plus, les autres moins, jusqu'à la concurrence d'une certaine somme. Par exemple, ils lui feront la première année une avance de 60. pistoles, dont il peut tirer un gros profit dans le commerce: pour faire cette

N iiiij

296 *Lettres de quelques*
fomme, ils se taxent chacun pour
toutes les années de la maniere
suiuante: D'abord celui qu'on
veut assister tient le premier rang
dans la société; car c'est pour
lui qu'elle se forme; le second
des Associés débourse 15. pi-
stoles; le troisieme 13, le qua-
rrieme 11, le cinquieme 9, le
sixieme 7, & le septieme 5.
Cette premiere année finie, ce
ne seroit pas un grand service
qu'ils rendroient à leur ami com-
mun, s'ils l'obligeoient à rem-
bourser l'argent qu'on lui a avan-
cé, ou s'ils en retiroient la ren-
te à perpétuité: que font-ils
donc? ils le taxent à son tour à
15. pistoles qu'il doit fournir
pendant chacune des six années
qui restent; ce qui ne l'incom-
mode pas beaucoup, puisque ce
n'est qu'une partie du profit qu'il
a dû retirer de la somme capi-

Missionnaires de la C. de J. 297
tale de 60. pistoles dont on l'a
gratifié. La seconde année tous
les Associés fournissent leur con-
tingent à l'ordinaire, & celui
d'entre eux qui l'année d'upa-
ravant avoit avancé 15. pisto-
les, en reçoit 60. & il en four-
nit 13. les années suivantes. La
troisieme année, c'est le troisié-
me des Associés qui reçoit les
60. pistoles, & qui ensuite en dé-
bourse 11. tant que la Société du-
re: & ainsi du reste. Chacun des
Associés reçoit à son tour la
somme de 60. pistoles, plutôt ou
plûtard, selon qu'il a déboursé
plus ou moins chaque année.
Ainsi quand les sept années sont
accomplies, celui en faveur du-
quel la Société a été formée, se
trouve avoir la somme princi-
pale de 60. pistoles, sans au-
cune charge, outre que cette
somme lui a rapporté chaque

298 *Lettres de quelques*
 année beaucoup plus que les 15.
 pistoles qu'il a été obligé de dé-
 bourser. La Table suivante, où
 vous verrez d'un coup d'œil ce
 que chacun débourse ou reçoit
 chaque année, vous donnera
 une idée plus nette de la forme
 de cette Societé.

Premiere année.

Le 1 ^{er} . reçoit	60. pistoles.
Le 2 ^e . donne	15.
Le 3 ^e . donne	13.
Le 4 ^e . donne	11.
Le 5 ^e . donne	9.
Le 6 ^e . donne	7.
Le 7 ^e . donne	5.

Seconde année.

Le 1 ^{er} . donne	15. pistoles.
Le 2 ^e . reçoit	60.
Le 3 ^e . donne	13.

Missionnaires de la C. de J. 299

Le 4 ^e . donne	11.
Le 5 ^e . donne	9.
Le 6 ^e . donne	7.
Le 7 ^e . donne	5.

Troisième année.

Le 1 ^{er} . donne	15. pistoles.
Le 2 ^e . donne	13.
Le 3 ^e . reçoit	60.
Le 4 ^e . donne	11.
Le 5 ^e . donne	9.
Le 6 ^e . donne	7.
Le 7 ^e . donne	5.

Quatrième année.

Le 1 ^{er} . donne	15. pistoles.
Le 2 ^e . donne	13.
Le 3 ^e . donne	11.
Le 4 ^e . reçoit	60.
Le 5 ^e . donne	9.
Le 6 ^e . donne	7.
Le 7 ^e . donne	5.

Cinquième année.

Le 1 ^{er} . donne	15. pistoles.
Le 2 ^e . donne	13.
Le 3 ^e . donne	11.
Le 4 ^e . donne	9.
Le 5 ^e . reçoit	60.
Le 6 ^e . donne	7.
Le 7 ^e . donne	5.

Sixième année.

Le 1 ^{er} . donne	15. pistoles.
Le 2 ^e . donne	13.
Le 3 ^e . donne	11.
Le 4 ^e . donne	9.
Le 5 ^e . donne	7.
Le 6 ^e . reçoit	60.
Le 7 ^e . donne	5.

Septième année.

Le 1 ^{er} . donne	15. pistoles.
Le 2 ^e . donne	13.

Le 3 ^e . donne	11.
Le 4 ^e . donne	9.
Le 5 ^e . donne	7.
Le 6 ^e . donne	5.
Le 7 ^e . reçoit	60.

Quoique la taxe imposée à chacun des Associez soit inégale, & que les premiers déboursent plus chaque année que les derniers, cependant les Chinois estiment que la condition de ceux-là est beaucoup plus avantageuse que celle des autres, parce qu'ils reçoivent plutôt la somme de 60. pistoles, & que le gros denier qu'ils en retirent dans le commerce, les dédommage bien des avances qu'ils ont faites.

Il est tems, mon Révérend Pere, de finir cette Lettre qui n'a été peut-être que trop longue. J'espère vous entretenir

302 *Lettres de quelques*
une autre année des fruits que
Dieu voudra bien opérer par
mon ministère dans cette Chré-
tienté naissante. Je la recom-
mande à vos saints Sacrifices, en
l'union desquels je suis avec res-
pect,

MON REVEREND PERE,

Votre très-humble & très-obéissant
serviteur en Notre Seigneur
JACQUEMIN, Missionnaire de la
Compagnie de JESUS.



LETTRE
DUP. GABRIEL MAREST,
MISSIONNAIRE
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au Pere GERMON de la même
Compagnie.*

*Aux Cascaskias, Village Illinois,
autrement dit de l'Immaculée Con-
ception de la Sainte Vierge, le 9.
Novembre 1712.*



ON REVEREND PERE,

La paix de Notre-Seigneur.

Je souhaiterois pouvoir vous
donner de nos Missions des con-